

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2020-49	30/11/2020	Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant adoption du budget 2021	777
2020-50	30/11/2020	Virements de crédits	778
2020-51	30/11/2020	Fin enquête publique déclassement voirie communale secteur entreprise SERCEL	779
2020-52	30/11/2020	Convention instruction actes d'urbanisme avec le PETR Comminges Pyrénées	780
2020-53	30/11/2020	Acquisition mobilier pour la mairie	781
2020-54	30/11/2020	Défense du réseau des Finances Publiques	781b -782

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Date convocation

20 novembre 2020

Date affichage

20 novembre 2020

Objet délibération :

Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant adoption du budget 2021

N° 2020-49

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le trente novembre

à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, Maire

Présents : ZAINA F. GRAU J. DUCASSE B. MAURY G. GAY G.

LABROQUERE M. DULAC F. HILLAIRE N. STEFANI L. FOURMENT P.

CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.

Excusés : BAUWEN C.

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Le Maire expose que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est proposé au conseil municipal de permettre au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-213105653-20201130-2020-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Marie NADALET
Maire



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : VALENTINE COMMUNE

Date de Convocation : 20/11/2020	Décisions N° : 2020-50	Membres : En Exercice : 15	Présents :14	Votants :14
Le 30/11/2020 Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Marie NADALET, maire.				
Etaient présents : ZAINA Francis, DUCASSE Bernard, GRAU Joël, MAURY Georges, HILLAIRE Nadia, DULAC F. LABROQUERE M. ARAUJO DA SILVA Marthe, STEFANI Léa, GAY Gérard, BACQUE G., CAPERAN R. FOURMENT P.				
Etaient Absents ou excusés : BAUWEN Christel				
Léa STEFANI a été désignée secrétaire de séance				

Objet : Virements de crédits

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6413				Personnel non titulaire	15 000,00
65	6531				Indemnités éus	10 000,00
66	66111				Intérêts de la dette	500,00
					Total	25 500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	60623				Alimentation	- 2 000,00
011	615221				Bâtiments publics	- 5 000,00
011	615228				Autres bâtiments	- 10 500,00
011	6228				Divers	- 8 000,00
					Total	- 25 500,00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201130-2020-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Marie NADALET
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :
exercice : 15
présents : 14
votants : 14

Date convocation
20 novembre 2020

Date affichage
20 novembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 30 novembre
L'an deux mille vingt
et le trente novembre
à 19h00 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : BAUWEN C. ZAINA F. MAURY G. GAY G. DULAC F. HILLAIRE N.
LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P. DUCASSE B. GRAU J.
STEFANI L.
Excusés : BAUWEN C.

Léa STEFANI a été nommée secrétaire

Objet délibération :

Fin enquête publique déclassement voirie communale secteur entreprise SERCEL
N°2020-51

Le maire rappelle que par délibération du 02 novembre 2020, a été demandé le déclassement de la voirie communale située dans le secteur de l'entreprise SERCEL, et rue du Pic du Midi

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 09 novembre 2020 au 23 novembre 2020.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Décide le déclassement du domaine public de la voirie communale secteur de l'entreprise SERCEL

Donne tout pouvoir à madame le maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201130-2020-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020



Marie NADALET
Maire

Date convocation

20 novembre 2020

Date affichage

20 novembre 2020

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Convention instruction actes d'urbanisme avec le PETR Comminges Pyrénées
N°2020-52

Le maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec le PETR Sud Toulousain basé à Carbonne pour
l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le maire propose au conseil municipal de signer une convention avec le PETR Comminges Pyrénées pour
l'instruction des autorisation d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol, pour des raisons de proximité,
de coût et de la possibilité de dématérialisation des demandes à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il propose au conseil de confier au PETR Comminges Pyrénées l'instruction des Certificats d'Urbanisme type
b, des Permis de Démolir, des Permis de Construire, des Permis d'Aménager, des Déclarations Préalables.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise madame le maire à signer la convention d'instruction des actes d'urbanisme avec le
PETR Comminges Pyrénées pour application à compter du 1^{er} janvier 2021
- décide de conserver l'instruction des certificats d'urbanisme type a, d'information

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20201130-2020-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Marie NADALET
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt
et le trente novembre

à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.
DULAC F. LABROQUERE M. GAY G. STEFANI L. FOURMENT P.
BACQUE G. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.
Excusés : BAUWEN C.

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Acquisition mobilier pour la mairie
N° 2020-53

Madame le maire expose au conseil la nécessité d'équiper la mairie en tables, chaises, armoires, présentoir et d'un vidéo projecteur. Elle propose d'acheter le mobilier suivant et de demander une aide au Conseil Départemental.

- Mobilier pour salle du conseil (SARL ODDOS)	9 360,37 € HT
- Mobilier et vidéo-projecteur salle des commissions (MANUTAM)	1 549,19 € HT
- Tables et chariot (PRODES) salle des commissions	1 190,00 € HT
Total :	12 099,56 € HT
TVA	2 419,91 €
Total	14 519,47 € TTC

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'acheter l'ensemble du mobilier pour un montant de 12 099,56 € HT soit 14 519,47 € TTC
- Dit que les crédits sont prévus en investissement aux comptes 2184 et 2183 dans le BP 2020
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Dit que l'achat sera réalisé même sans aide du Département
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses **12 099,56 € HT** soit **14 519,47 € TTC**

Recettes

- Aide du Département (20%)	2 419,91 €
- Fonds propres	12 099,56 €
Total	14 519,47 €

- Autorise madame Marie NADALET, maire de Valentine, à effectuer toutes les démarches nécessaires et comptables pour l'achat de ce mobilier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

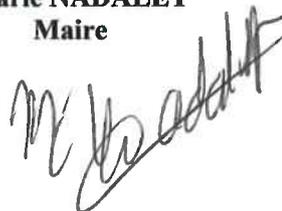
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-213105653-20201130-2020-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2020

Marie NADALET
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 30 novembre 2020
L'an deux mille vingt
et le trente novembre
à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.
DULAC F. LABROQUERE M. GAY G. FOURMENT P.
STEFANI L. BACQUE G. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.
Excusés : BAUWEN C.

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Défense du réseau des Finances Publiques
N°2020-54

Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec les centres des finances publique (CFP), pour un paiement, une question, un conseil.

Nous, élus, sommes en contact direct avec les personnels de ces services, pour la gestion comptable de notre commune. La disponibilité, l'aide et le soutien apportés nous sont précieux et sont fortement appréciés.

Nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir demain de nouveaux citoyens, des emplois et entreprises. Cela ne pourra se faire sans un service public de proximité et de pleine compétence.

Le directeur régional des Finances publiques (DRFIP) d'Occitanie et de Haute-Garonne a annoncé pour 2021 son « nouveau réseau de proximité » (NRP) qui continue de restructurer les services actuels des Finances publiques dans notre département.

Pour le COMMINGES, il envisage pour 2021 :

- la spécialisation progressive du Centre des Finances publiques (CFP) de Villefranche de Lauragais sur l'eau, l'assainissement et l'électricité et donc le départ de la gestion des régies communales et intercommunales de Comminges. Où est la proximité ?
- le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de SALIES DU SALAT et de SAINT-BEAT-LEZ vers le service des impôts des particuliers (SIP) de Saint-Gaudens.
- la fermeture de toutes les caisses des CFP, sauf Saint-Gaudens, remplacées par la Française des jeux (entreprise privatisée), via les buralistes, pour encaisser en espèces et carte bancaire les impôts, amendes, loyers, cantines etc.
- la transformation de services de pleine compétence territoriale en antenne de Muret du service de publicité foncière (SPF) et du centre des impôts fonciers (de Saint-Gaudens).

Pour 2023 au plus tard, l'objectif du DRFIP est de terminer cette destruction du service public de proximité, avec :

- la fermeture du CFP de CAZERES
- la fermeture du CFP de SALIES DU SALAT
- la fermeture du CFP de SAINT-BEAT-LEZ
- la fermeture du CFP de MONTREJEAU
- le transfert de l'ensemble des missions de ces quatre centres des Finances publiques vers les services de gestion comptable (SGC) de Bagnères de Luchon, Saint-Gaudens et Boulogne sur Gesse
- la création de 3 postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), celui de Saint-Gaudens nommé en avril 2020 n'est toujours pas présent, devant reprendre la mission de conseil et d'expertise des 7 trésoriers actuels.

Notre mobilisation en 2019 avait permis d'enrayer cette casse en repoussant de quelques mois ces réformes et en permettant au service impôts des entreprises de garder sa pleine compétence.

Nous nous opposons fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics de pleine compétence en milieu rural.

Nous refusons la mise en place de points d'accueil, en maison de service au public ou autre, qui n'apporteraient jamais la qualité du service rendu actuellement par les CFP et qui transféreraient des charges financières de l'État vers les collectivités locales.

Nous refusons de dépendre d'un comptable (SGC) qui exécute le budget de la commune (et de combien d'autres?) et d'un autre comptable (CDL) qui la conseille, alors que ces deux rôles sont remplis actuellement par une seule et même personne, proche et disponible.

Nous exigeons le maintien, en 2021 et pour l'avenir, de CFP de proximité actuelles, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (accueil fiscal de proximité, recouvrement de l'impôt, tenue des comptes des collectivités et établissements publics locaux et de santé).

Nous exigeons que l'ensemble des emplois dans les centres des Finances publiques soient pourvus.

Le COMMINGES n'est pas une dépendance du Muretain, il doit garder des services de pleine compétence territoriale.

Nous refusons que l'État privatise la collecte de l'impôt à travers la Française des Jeux. Avec ce dispositif nos concitoyens des zones de SALIES DU SALAT, de SAINT BEAT-LEZ, de BOULOGNE SUR GESSE, et de MONTREJEAU sont oubliés car il n'y a pas de ruralistes habilités.

L'éclatement proposé par ce « nouveau réseau de proximité » constitue une véritable aberration pour l'ensemble des usagers de ces services, qu'ils soient particuliers, contribuables ou collectivités locales.

En cette période de campagne de recouvrement des impôts 2020, l'accueil des centres des Finances publiques, qu'il soit physique ou téléphonique, est nettement plus important que lors de la même campagne 2019. Preuve, s'il en était, de la nécessité d'un accueil fiscal de proximité de pleine compétence.

Pour ce deuxième confinement dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le président de la République a décidé de maintenir les services publics ouverts. Les personnels des collectivités locales, des établissements de santé et de l'État répondent une fois de plus présents.

De même, nous sommes tous engagés dans le contexte actuel « Vigipirate attentat » et de défense de la laïcité. Les services publics de proximité sont plus qu'essentiels dans la période et ne peuvent être rayés de la carte.

Par cette délibération), le conseil municipal affirme à l'unanimité son attachement à un réseau des Finances publiques de proximité et de pleine compétence.

Nous demandons que la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne

- donne les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer les sept centres des Finances publiques actuels CAZERES, SALIES DU SALAT, BOULOGNE SUR GESSE, SAINT GAUDENS, MONTREJEAU, SAINT BEAT-LEZ, BAGNERES DE LUCHON

- annule ses projets NRP, encore plus néfastes dans le contexte économique, sanitaire et social actuel. Ainsi, nous appuyons la demande en ce sens des organisations syndicales.

Les missions qu'exercent au quotidien les personnels de nos trésoreries (CFP) sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-213105653-20201130-2020-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2020



Marie NADALET
Maire